

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/06/2026 - B2026/009199 - 2024 B 02340 - 934 773 409 - A2R

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112024	et clos le	31102025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société						Adresse du siège social											
SASU A2R																	
SIRET						93477340900016											
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement											
249 Chemin de Vaulx																	
74330 NONGLARD																	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																	
B ACTIVITÉ																	
Activités exercées						RESTAURANT			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal												0	Bénéfice imposable à 15%		Déficit	19 489	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																	
2. Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15%					PV à long terme imposables à 19%					PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19%					PV à long terme imposables à 0%												
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies				☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé				ComptabiliteExpert
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												Nom et adresse du conseil :					
HEXACT 74						285 Route des Creuses											
						74600 SEYNOD											
						Tél : 0450010450						Tél :					
OGA/OMGA						Viseur conventionné						(Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 05022026						Lieu : NONGLARD					
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : MR ASTIER ROMUALD											
Examen de conformité fiscale (ECF)						Signature :						Président					
☐						prestataire :											

Copie conforme à l'original

Désignation de l'entreprise **SASU A2R**
et date de clôture de l'exercice **31/10/2025**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SASU A2R		249 Chemin de Vaulx		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				74330 NONGLARD			
SIRET		9 3 4 7 7 3 4 0 9 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/10/2025			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	250 000	012		250 000	
		014	14 560	016	1 254	13 306	
	Immobilisations corporelles*	028	54 717	030	4 793	49 924	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 819	042		4 819	
	Total I (5)	044	324 096	048	6 047	318 049	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	19 994	052		19 994
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	838	066		838	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	13 815	070		13 815	
		072	7 808	074		7 808	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	17 841	086		17 841	
	Charges constatées d'avance *	092	5 673	094		5 673	
	Total II	096	65 968	098		65 968	
	Total général (I + II)	110	390 064	112	6 047	384 017	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(19 489)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(11 489)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		246 365			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		48 124			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 509)	172		21 679			
	Comptes courants d'associés	173		74 245			
	Autres dettes	175		5 093			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		395 506				
Total général (I + II + III)	180		384 017				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 819	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	202 357	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	334 096	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	10 000	

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU A2R**
et Date de clôture de l'exercice **31102025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

17 003

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

247

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SASU A2R**Néant ☐Exercice N clos le
31102025Exercice N-1 clos le
2**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } 215	214	488 517	
	{ services * intracommunautaires } 217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	1 708	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	490 226	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	184 531	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240	(19 994)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	138 789	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 3 777)	244	6 105	
	Rémunérations du personnel *	250	150 563	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	36 993	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	6 047	
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	262	1 864	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	504 898	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(14 673)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	5	
	Produits exceptionnels (IV)	290	10 000	
	Charges financières (V)	294	4 821	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348 }	300	10 000	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(19 489)	
--	--	-----	-----------------	--

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 19 489
----------------------------	--	-----	--	-------------------

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 }	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)		138		342
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992		
	ZFA NG (44. quaterdécies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer		344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)		993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)		127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)		181		
	dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39. decies)		655	Déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		641		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39. decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39. decies B)		645	Déduction exceptionnelle (art. 39. decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39. decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art. 39. decies E)		649	Déductions exceptionnelles (art. 39. decies F)		990		

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354 19 489
	Déficit col. 2					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * ... dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	19 489

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Rd

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A2R										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	250 000	404		406	250 000												
	Autres	410		412	14 560	414		416	14 560												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	34 687	444		446	34 687												
	Installations générales agencements divers	450		452	16 500	454		456	16 500												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 530	474		476	3 530												
Immobilisations financières		480		482	14 819	484	10 000	486	4 819												
TOTAL		490		492	334 096	494	10 000	496	324 096												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502	1 254	504		506	1 254												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 995	534		536	3 995												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	429	544		546	429												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	370	564		566	370												
TOTAL		570		572	6 047	574		576	6 047												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	10 000		10 000	10 000																	
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	10 000	580	582	10 000	584	10 000	586	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations				590	583	594	595									
TOTAL						596		585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

PMB

SASU A2R

Société Anonyme Simplifiée Unique au capital de 8.000.00 euros
Siège social : 249 Chemin de Vaulx 74330 NONGLARD
RCS ANNECY 934 773 409 – Siret 93477340900016

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

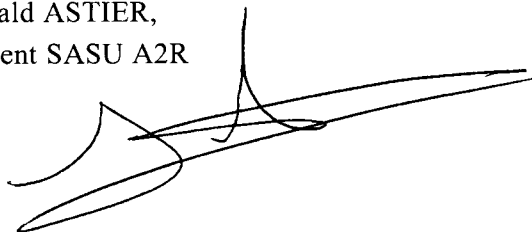
Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, Président, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31/10/2025
soit 19 489 € au report à nouveau.

Décision prise en date du 6 avril 2026

Pour copie certifiée conforme,
Romuald ASTIER,
Président SASU A2R

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Romuald ASTIER', written over a horizontal line.